

Vue d'ensemble <

Fiches thématiques

Annexe

En 2015, 1,9 million de professionnels de santé sont en exercice en France. Chaque profession a un parcours distinct (formation, mode d'exercice, rémunération, implantation géographique) et est confrontée à des perspectives démographiques singulières, qui découlent en grande partie du nombre de professionnels diplômés. Cet ouvrage vise à décrire, à partir des données et des modèles les plus récents, chacun de ces aspects afin de dresser un portrait le plus complet possible de ces professionnels et de leurs conditions d'exercice.

Des formations diversifiées permettant une insertion rapide sur le marché du travail

La plupart des professions de santé disposent d'écoles de formations dédiées où le nombre de places offertes est encadré par un quota à l'entrée. Les étudiants infirmiers et aides-soignants sont les plus nombreux dans ce type de structures avec, dans chacune de ces filières, près de 30 000 étudiants inscrits en première année de formation chaque année. En revanche, pour les médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes, la première année de formation dite « première année commune aux études de santé » (PACES) est commune. En 2015-2016, 57 700 étudiants sont inscrits en PACES¹. Parmi eux, seuls un tiers poursuivront des études médicales (médecine, odontologie, maïeutique) ou pharmaceutiques, après avoir ou non redoublé leur PACES. Une partie des autres étudiants se dirige vers des études paramédicales, notamment celles de masseur-kinésithérapeute grâce à des passerelles existant entre ces formations dans certaines universités.

Dans plusieurs professions, la part des diplômés formés à l'étranger est relativement élevée. Ainsi, parmi les masseurs-kinésithérapeutes, un tiers des nouveaux professionnels inscrits à l'Ordre détiennent un diplôme

étranger. C'est le cas également de 29 % des orthophonistes, d'un quart des médecins et d'un tiers des chirurgiens-dentistes. Pour ces derniers, la hausse de cette proportion est relativement marquée au cours des dix dernières années (+25 points environ).

Pour toutes les professions de santé, l'insertion sur le marché du travail est, en général, rapide et fluide. L'accès à des emplois stables l'est davantage pour les infirmiers que pour les autres diplômés de niveau équivalent hors du monde de la santé ; l'insertion des aides-soignants est peu sensible à la conjoncture. Le parcours des médecins généralistes présente toutefois des spécificités (possibilité de compléter leur formation par des diplômes complémentaires, de soutenir leur thèse plusieurs mois après la fin de leur internat), qui allongent fréquemment la période entre les épreuves classantes nationales et la fin réelle de leurs études au-delà des trois ans théoriques de durée du diplôme d'études spécialisées de médecine générale.

Les professionnels exercent dans des structures et dans des zones variées

Au 1^{er} janvier 2015, 638 000 infirmiers, 416 000 aides-soignants, 222 000 médecins, 155 000 professionnels de la rééducation, 114 000 professionnels médico-techniques, 85 000 auxiliaires de puériculture, 74 000 pharmaciens, 71 000 préparateurs en pharmacie, 42 000 chirurgiens-dentistes, 39 000 professionnels de l'appareillage et 22 000 sages-femmes sont en exercice. Au total, 1,9 million de personnes exercent une profession de santé listée dans le Code de la santé publique, représentant 7 % de la population en emploi (contre 1,4 million en 2000).

Les établissements de santé emploient en particulier, en 2014, 187 000 professionnels médicaux (médecins, biologistes, odontologistes, pharmaciens et internes), pour les deux tiers dans des

1. Voir Delaporte A. et Marlat D., 2016, « Les effectifs universitaires en 2015-2016 », *Note Flash Enseignement supérieur et Recherche*, MENESR, n° 6, mai.



établissements publics. Les sages-femmes et le personnel non médical (administratifs, infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, personnels techniques et médico-techniques, ...) représentent plus d'un million d'équivalents temps plein, dont 700 000 soignants.

Les effectifs progressent dans la plupart des professions, à l'exception de celle des chirurgiens-dentistes dont le nombre reste stable depuis quinze ans. Les effectifs de masseurs-kinésithérapeutes et d'infirmiers sont particulièrement dynamiques (plus de 3 % par an en moyenne). Cette évolution doit toutefois être relativisée : rapportée à celle de la population âgée de plus de 70 ans, elle est en réalité limitée (+1,7 % pour les plus de 70 ans, contre +0,7 % en moyenne annuelle pour la population totale). Les effectifs de médecins spécialistes progressent davantage que ceux des généralistes qui sont pratiquement stables depuis 2005. En 2015, la densité de médecins se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais celle des généralistes figure parmi les plus élevées.

Les professionnels de santé sont en majorité des femmes, notamment parmi les infirmiers, les sages-femmes et les orthophonistes. Si dans certaines professions, la part des femmes est en recul (83 % de femmes parmi les étudiants infirmiers en 2014, contre 95 % dans les années 1970), la tendance est inverse dans la majorité des professions. Parmi les masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et médecins, les femmes sont majoritaires parmi les jeunes praticiens, alors qu'elles sont minoritaires parmi les générations plus anciennes.

Le choix d'un exercice libéral, salarié ou mixte varie fortement selon les professions. Les médecins généralistes exercent majoritairement en libéral, de même que les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les pédicures-podologues, les orthophonistes, les orthoptistes ou encore certains spécialistes comme les dermatologues. Les sages-femmes, les infirmiers ou les psychomotriciens font plutôt le choix du salariat. Ces modes d'exercice évoluent différemment selon les professions. Ainsi, l'exercice libéral progresse parmi les sages-femmes et, de manière moins marquée, chez les infirmiers. Parmi les médecins généralistes, l'exercice libéral diminue chez les moins de 55 ans depuis quinze ans ; chez

les médecins de moins de 35 ans en particulier, la proportion de professionnels libéraux ou mixtes est stable mais les remplaçants en représentent une part croissante (la moitié en 2015). Les spécialistes les plus jeunes sont également moins fréquemment installés en libéral : c'est le cas de 35 % des moins de 45 ans contre 58 % des plus âgés.

L'exercice de groupe se développe nettement pour les libéraux depuis les années 2000 : c'est le cas des deux tiers des médecins de moins de 40 ans. Parmi les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes et les orthophonistes, cette forme d'exercice progresse également. Cette évolution est particulièrement marquée (+21 points en quinze ans, passant de 33 % à 54 %) pour les chirurgiens-dentistes. Le développement des maisons de santé pluri-professionnelles accompagne ce mouvement : leur nombre en 2016 est estimé à un millier.

En termes de répartition géographique, on distingue trois groupes de professionnels de premier recours parmi les libéraux. Le premier, les pharmaciens et les médecins généralistes, est celui pour lequel les disparités sont les plus faibles. La répartition des médecins généralistes, dont l'installation n'est pas réglementée, est pratiquement aussi homogène que celle des pharmacies qui sont soumises à une réglementation : 84 % de la population réside dans une commune où exerce un médecin généraliste et la quasi-totalité de la population accède à un médecin généraliste en moins de quinze minutes. Le deuxième groupe, les sages-femmes et les paramédicaux (infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes), est plus inégalement réparti, avec des densités plus élevées dans certaines régions du sud de la France. Enfin, les médecins spécialistes, particulièrement les psychiatres et les pédiatres et, dans une moindre mesure, les gynécologues, les ophtalmologues, ainsi que les chirurgiens-dentistes, sont inégalement répartis en raison de leur concentration massive dans les grands pôles urbains.

Parmi les 62 000 médecins généralistes exerçant en libéral, 15 000 environ ont plus de 60 ans et partiront probablement à la retraite dans les cinq ou dix prochaines années. Dans le même temps, environ 10 000 médecins généralistes libéraux devraient s'installer. Ce volume important de flux d'installations et de cessations d'activité, constitue un enjeu majeur

de préservation de la répartition géographique des médecins généralistes libéraux.

Des conditions d'exercice singulières

Les professionnels de santé perçoivent des rémunérations très variables. À l'hôpital comme pour les soins de ville, les médecins sont mieux rémunérés que les paramédicaux. Parmi les médecins libéraux, 27 % des généralistes et 44 % des spécialistes perçoivent un revenu salarié en sus de leur revenu libéral. À profession équivalente, les revenus perçus sont plus élevés en ville qu'en établissement de santé. En termes de niveau de rémunération, les médecins français, tout comme les infirmiers, occupent une position intermédiaire par rapport à leurs confrères des pays de l'OCDE.

Les conditions de travail sont contrastées. À l'hôpital, les enquêtes disponibles permettent d'en avoir une image relativement précise et de percevoir son évolution au cours des dix dernières années écoulées. Les professionnels de santé ont, pratiquement sur tous les aspects, des conditions de travail plus difficiles que l'ensemble des salariés. Toutefois, entre 2003 et 2013 certaines améliorations ont été constatées : le rythme de travail est un peu moins contraint, les dépassements horaires sont moins fréquents, tandis que les contraintes physiques ont diminué. En revanche, les tensions avec le public se sont accrues. Les professionnels de santé sont exposés à certains risques psychosociaux, en raison notamment d'exigences émotionnelles fortes. En revanche, ils connaissent, plus que les autres salariés, des conditions de travail favorables sur le plan de l'épanouissement au travail, l'entraide entre collègues restant un trait caractéristique de l'hôpital. Cette exposition est assez variable d'une profession à l'autre, mais dépend peu du statut (public ou privé) de l'établissement.

En ville, les médecins généralistes libéraux travaillent beaucoup, en moyenne 57 heures par semaine. Les médecins exerçant en zone rurale travaillent plus que la moyenne, à l'inverse des médecins en groupe, des jeunes médecins ou des femmes. Ce temps de travail se répartit entre activités soignantes (environ 33 heures), encadrement, formation, permanence des soins, tâches de gestion et de secrétariat (en moyenne 4 heures) et activités

distinctes de l'activité libérale (médecin coordonnateur, activités auprès d'organisations professionnelles, etc.). Le temps professionnel qui n'est pas consacré aux patients offre des changements décrits comme salutaires par les médecins, évitant à la routine de s'installer. Ainsi, 42 % des médecins généralistes libéraux s'estiment satisfaits de leur temps de travail. Pourtant, 57 % souhaiteraient travailler moins, parmi lesquels 15 % qui ne le peuvent pas pour des raisons financières. La part des visites à domicile effectuées par les médecins généralistes dans leur activité décroît et représente actuellement 10 % de l'ensemble des consultations. Les médecins effectuant très peu de visites sont plus souvent des femmes et sont plus jeunes que la moyenne.

Et demain ?

Au cours des vingt dernières années, les quotas ont progressé dans la plupart des professions. Le nombre de diplômés augmente donc, et les effectifs suivent cette tendance. Le cas des médecins est particulier, puisque les générations nouvellement diplômées remplacent des générations pour lesquelles le *numerus clausus* était également élevé. Ainsi, dans les prochaines années des générations à effectifs importants entreront sur le marché du travail mais, dans le même temps, le nombre de départs à la retraite sera également élevé.

La DREES réalise des modèles de projection pour estimer les évolutions des effectifs de professionnels de santé dans les années à venir suivant différents scénarios. Les prochaines années seront marquées par une relative stagnation des effectifs de médecins généralistes comme de spécialistes. Ils devraient baisser légèrement jusque vers 2021, puis progresser à nouveau ensuite. La densité passerait de 3,2 à 3,1 médecins pour 1 000 habitants entre 2016 et 2022, avant de poursuivre sa hausse. Les tendances récentes (baisse du nombre de médecins généralistes libéraux et hausse du nombre de médecins généralistes salariés) devraient perdurer. Parallèlement, sous l'hypothèse d'une prolongation des tendances récentes, sont attendues des hausses assez soutenues des effectifs de masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et infirmiers. Pour ces derniers, les évolutions des effectifs sur les années récentes sont mêmes plus dynamiques que ce que prévoyait le modèle de la

DREES en 2011, en raison de la sous-estimation des effets de la réforme statutaire et de la réforme des retraites. Pour les chirurgiens-dentistes, le dernier modèle réalisé par la DREES en 2007 prévoyait une baisse des effectifs. À ce jour, cette baisse n'a pas

encore été observée. Les réformes des retraites, les possibilités de cumul emploi-retraite et les flux de diplômés à l'étranger ont en effet soutenu la démographie des chirurgiens-dentistes au cours de la période récente. ■

Qui sont les professionnels de santé ?

Le champ des professions de santé est défini par le Code de la santé publique (4^e partie consacrée aux professions de santé). Il comprend :

- les professions médicales : médecins, sages-femmes, odontologistes ;
- les professions pharmaceutiques : pharmaciens, préparateurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie hospitalière ;
- les professions du soin : infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, assistants dentaire (depuis janvier 2016) ;
- les professions médico-techniques : ambulanciers, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical ;
- les professions de la rééducation : diététiciens, ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotriciens ;
- les professions de l'appareillage : audioprothésistes, opticiens-lunetiers, épithésistes, ocularistes, orthopédistes-orthésistes, orthoprothésistes, podorthésistes.

Au 1^{er} janvier 2015, 1,9 million de professionnels de santé étaient en exercice, contre 1,4 million d'actifs quinze ans plus tôt.

Tous ces professionnels ne sont pas répertoriés dans les deux principales sources de données mobilisées dans cet ouvrage : le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et le répertoire Adeli (automatisation des listes). Le premier est alimenté par les données issues des Ordres et le second par les agences régionales de santé (ARS). Certains professionnels de santé (les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les assistants dentaires, les préparateurs en pharmacie, les ambulanciers) ne sont enregistrés de manière systématique ni par un

Ordre ni par les ARS. Pour ces professions, l'enquête emploi en continu de l'INSEE permet d'estimer les effectifs en activité.

Les professions du social telles que les assistants du service social, les psychologues, ainsi que les professions qui correspondent à l'usage d'un titre comme les psychothérapeutes, ostéopathes et chiropracteurs, ne font pas partie du champ des professions de santé selon le Code de la santé publique. Les cinq professions citées ici en exemple sont toutefois répertoriées par Adeli. Seuls les psychologues sont ponctuellement mentionnés dans cet ouvrage.

Le champ des professions de santé n'est pas non plus intégralement couvert par l'enquête Écoles de la DREES auprès des établissements de formation aux professions de santé (cf. encadré de la fiche 14). Celle-ci interroge les établissements délivrant des diplômes sous tutelle du ministère de la Santé. Elle couvre ainsi douze formations de base – infirmier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical, ambulancier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, préparateur en pharmacie hospitalière – et quatre formations de spécialisation (puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé). Elle exclut donc les professions de santé selon le Code de la santé publique suivantes : médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes, orthésistes, orthophonistes, diététiciens. Les formations de ces professionnels sont sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui en collecte les données. ■